

# Formation Habilitation électrique B0 H0 H0V BR BC - Recyclage

L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention des risques électrique pour les activités professionnelles où ces risques sont présents.

## Objectifs

Sensibiliter les participants aux dangers du courant électrique.

Connaître les méthodes et procédures à mettre en oeuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité.

Permettre à l'employeur de délivrer les titres d'habilitation.

## Public Visé

L'article R.4544-9 du Code du travail rend obligatoire l'habilitation des travailleurs qui effectuent des opérations :

- sur ou au voisinage des installations électriques en exploitation,
- sur des installations en construction au voisinage d'autres installations en exploitation.

Les opérations d'ordre électrique effectuées sur les installations électriques doivent être confiées à des personnes qualifiées, formées et habilitées.

Les opérations d'ordre non-électrique peuvent être confiées à des personnes sans qualification en électricité. Celles-ci doivent cependant être formées à la sécurité vis-à-vis des risques électriques et habilitées en fonction.

## Pré Requis

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

## Objectifs pédagogiques

Mise en pratique des connaissances théoriques acquises

Maîtrise des particularités des installations et de leur environnement, ainsi que du matériel utilisé

Evaluation de l'attitude du stagiaire

## Méthodes et moyens pédagogiques

### Formation théorique :

- Livret de formation

### Formation pratique :

- Exercices de mises en pratique sur un ouvrage ou une installation types.

## Parcours pédagogique

### TRONC COMMUN 2 :

#### SAVOIR :

- Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension

#### SAVOIR et SAVOIR FAIRE :

- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation
- Évaluer les risques électriques et mettre en oeuvre les principes généraux de prévention
- Assurer la surveillance électrique des opérations
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle et collective
- Mettre en oeuvre le matériel et l'outillage appropriés, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à mains...)
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique

### MODULE 9 : Thèmes spécifiques BC

#### SAVOIR :

- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation
- #### SAVOIR et SAVOIR-FAIRE :
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations
  - Réaliser les différentes étapes de la consignation, utiliser les documents

SECURIT UP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 11954 69

applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail)

**MODULE 10 : Thèmes spécifiques BR Intervention BT générale**

**SAVOIR :**

- Connaître les limites des habilitations symboles BR et BS
- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande séparation

**SAVOIR et SAVOIR FAIRE :**

- Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations), respecter ses consignes et instructions
- Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité
- Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité
- Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Réaliser une consignation pour son propre compte

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Epreuve théorique / savoir : 15 questions au minimum (QCM). Le candidat doit obtenir 70% de bonnes réponses au minimum.

Epreuve pratique / savoir faire : Evaluation positive des savoir à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur, erreur mineure (sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes) et erreur majeure (avec conséquence directe pour la sécurité des personnes). Les critères d'acceptations sont les suivants : deux erreurs mineures au maximum - aucune erreur majeure.

Remise d'une attestation de formation à la fin de la session  
Remise d'un avis d'habilitation pour l'employeur sous réserve de réussite aux évaluations

## Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur [contact@securitup.fr](mailto:contact@securitup.fr) ou au 04 78 90 10 71

### Durée

**10.50** Heures

**1.5** Jours



**Contactez-nous !**

**Bastien ROGER**  
Directeur de la formation

**Tél. : 04.78.90.10.71**  
**Mail : [contact@securitup.fr](mailto:contact@securitup.fr)**